

**Indice genevois des prix à la consommation :
+ 0,3 % en juin 2000**

Etabli par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT), l'indice genevois des prix à la consommation progresse de 0,3 % en juin. Le taux annuel de renchérissement se fixe à 1,7 %. Depuis le début de l'année, la hausse générale des prix atteint 1,0 %. L'indice a été révisé et il est reparti sur une nouvelle base en mai 2000 (voir encadré au verso).

La hausse de l'essence constitue le mouvement le plus marquant de ce mois (+ 8,5 % en un mois; + 26,7 % en un an); elle se répercute sur l'indice du groupe **transports** (+ 2,7 % en un mois; + 6,1 % en un an). Dans le groupe **logement et énergie** (+ 0,1 % en un mois; + 3,2 % en un an), l'évolution de l'indice est imputable au mazout (+ 1,1 % en un mois).

Dans le groupe **alimentation et boissons non alcoolisées**, l'indice progresse de 0,3 % en un mois (+ 0,7 % en un an). Dans le groupe **boissons alcoolisées et tabacs**, la hausse se chiffre à 1,4 % en trois mois (+ 1,3 % en un an). Les augmentations les plus notables concernent le vin rouge et le tabac.

Indice genevois des prix à la consommation (mai 2000 = 100) en juin 2000

Groupe de dépenses	Pondération en %	Indice en point	Variation en % par rapport	
			au relevé précédent	à l'année précédente
Indice général	100,0	100,3	0,3	1,7
Alimentation et boissons non alcoolisées	11,4	100,3	0,3	0,7
Boissons alcoolisées et tabacs	2,0	101,4	1,4	1,3
Habillement et chaussures	5,0	100,0	///	0,7
Logement et énergie	27,2	100,1	0,1	3,2
<i>dont</i> logement	20,6	100,0	///	1,1
<i> </i> énergie	5,0	100,8	0,8	19,4
Equipement ménager et entretien courant	5,1	100,2	0,2	1,0
Santé	13,2	100,0	///	1,4
Transports	9,3	102,7	2,7	6,1
Communications	1,8	99,9	- 0,1	- 21,7
Loisirs et culture	10,2	99,9	- 0,1	1,2
Enseignement	0,5	100,0	///	1,4
Restaurants et hôtels	9,4	100,0	///	0,8
Autres biens et services	4,9	100,0	///	1,2

Le symbole /// signifie que les prix n'ont pas été relevés au cours du mois sous revue.

Anciens indices généraux : mai 1993 = 100 : **108,0**
décembre 1982 = 100 : **155,2**
septembre 1977 = 100 : **190,8**
septembre 1966 = 100 : **324,8**

./.

6 juillet 2000

Renseignements : tél. 787 67 44; répondeur automatique : tél. 787 67 67



Révision de l'indice des prix à la consommation

En mai 2000, l'indice des prix à la consommation repart sur une nouvelle base (mai 2000 = 100).

Il est nécessaire de réviser régulièrement l'indice, notamment pour adapter les pondérations des postes de dépenses, pour tenir compte des produits apparus sur le marché et pour apporter diverses améliorations de nature méthodologique, technique ou organisationnelle.

Dans le nouvel indice, les pondérations des postes de dépenses vont être adaptées chaque année, afin de suivre au plus près les changements qui interviendront dans la structure de consommation des ménages. Les pondérations de départ ont été tirées des résultats de l'enquête sur les revenus et la consommation de 1998.

Cette révision concerne l'indice suisse des prix à la consommation, calculé par l'Office fédéral de la statistique (OFS) et, dans la foulée, l'indice genevois et les deux autres indices régionaux restants (Bâle-Ville et Zurich). Comme par le passé, les indices régionaux sont calculés selon la même méthode que l'indice suisse (à l'exception des indices des loyers). Ils mesurent donc l'évolution du niveau général des prix à la consommation dans leur région, tandis que l'indice suisse la mesure pour l'ensemble du pays.

Dans le cadre du calcul de ces indices, la collaboration avec l'OFS a été notablement intensifiée, en particulier sur le plan informatique et en ce qui concerne l'organisation des relevés de prix, laquelle a été profondément révisée à l'échelon national. A Genève, les relevés de prix dans les commerces continuent d'être effectués par les enquêteurs de l'OCSTAT. L'intensification de cette collaboration permet notamment de réduire la charge de travail pour les informateurs.